

Informations relatives à la société de gestion

Démarche générale d'Amiral Gestion concernant la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance ou critères ESG.

Amiral Gestion investit dans des « entreprises » plus que sur des « actions ». La philosophie d'investissement peut se résumer ainsi : investir dans nos domaines de compétence, dans une optique de long terme, dans des entreprises sous-valorisées par le marché afin de délivrer la meilleure performance possible tout en essayant de maîtriser les risques.

La prise en compte des critères ESG est donc une démarche naturelle faisant partie de l'analyse fondamentale que nous développons depuis 2003 dans notre processus d'investissement.

Nous avons cependant souhaité identifier plus précisément ces critères ESG et développer une véritable **démarche de progrès** dans le temps en accord avec notre philosophie d'investissement.

Notre démarche générale consiste à mettre en place avec les entreprises que nous rencontrons un dialogue de sensibilisation à ces critères.

En France, nous nous appuyons sur le référentiel indépendant Gaïa Index qui est spécialisé sur notre cœur d'activité, les valeurs moyennes françaises. Cependant, afin de ne pas réduire notre univers d'investissement, nous pouvons investir dans des entreprises ne disposant pas encore d'une transparence ESG suffisante. Nous sensibilisons nos contacts au sein de ces entreprises à l'importance de rendre de compte sur ces enjeux.

Nous développerons une approche similaire sur tous nos investissements à l'étranger dans une démarche par étape.

Informations relatives aux OPCVM

Contenu, moyen, fréquence utilisés pour informer les investisseurs sur les critères ESG

La manière dont sont pris en compte les critères ESG est décrite ci-dessous, néanmoins les OPCVM gérés par Amiral Gestion ne sont ni spécialisés sur une approche particulière des critères, ni labellisés ISR Novethic.

Les critères ESG ont vocation à s'intégrer totalement dans l'analyse fondamentale de nos investissements.

Mode opératoire

Nous développons une analyse fondamentale sur chacun de nos investissements. Cette analyse repose sur la prise en compte d'éléments financiers et extra financiers dont notamment la gouvernance.

Pour renforcer notre expertise en analyse ESG nous nous appuyons sur les services de Gaïa Index pour nos investissements en France. L'indice Gaïa développe depuis 2008 un référentiel et un système de notation indépendant adapté à l'univers des valeurs moyennes, notre cœur de métier en France.

Nous disposons ainsi d'une information aussi complète que possible sur cette classe d'actifs avec une notation globale et par thématique ESG. Cet outil nous permet non seulement de connaître l'implication de la société sur ces critères, son évolution au cours des trois dernières années ainsi que sa situation par rapport à ses pairs.

Pour plus d'information sur le Gaïa Index, nous vous invitons à vous renseigner directement sur le site de ce partenaire : www.gaia-index.com.

Ces informations et cette notation s'intègrent donc dans notre démarche de prise de décision. Nous n'avons pas comme objectif d'utiliser ces critères comme un élément d'exclusion mais bien comme outil de progrès et de gestion des risques.

Si une société présente une notation insuffisante ou inexistante, nous engageons avec elle une période de transition au bout de laquelle elle devra avoir atteint un niveau d'information suffisant. Si cette démarche n'aboutit pas nous pourrions alors être amenés à désinvestir nos fonds de cette entreprise.

Nous développons à l'occasion de nos rapports de gestion des exemples d'investissements que nous avons réalisés au cours des 12 derniers mois. Ainsi, nous pourrions à l'occasion faire des remarques ou des points spécifiques sur ces critères ESG sur une ou plusieurs sociétés de nos portefeuilles mais sans en faire une démarche obligatoire.